

## Conseil commun Commune/CPAS

### Point 1 - Rapport annuel relatif aux synergies et économies d'échelles entre la Commune et le CPAS

Depuis 2019, la Région wallonne a formalisé le rapport sur les synergies entre la Commune et le CPAS. Celui-ci doit être présenté chaque année lors d'une séance commune du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale.

Ce rapport vise à présenter les synergies terminées, en cours et projetées ainsi que le degré de « synergisation » entre la Commune et le CPAS.

L'année 2020 a vu se développer un bon nombre de synergies entre les deux entités. On peut notamment citer :

- Le déménagement du Mille Pattes dans ses nouveaux locaux à l'école de Wanze
- Le projet de transformation de l'ancien LIDL en magasin d'économie sociale pour le CPAS qui suit son cours
- La gestion conjointe de la crise du COVID-19
- Le développement d'un Plan de lutte contre la pauvreté
- La réalisation d'économie d'échelles grâce à la réalisation de marchés publics conjoints

Les Conseillers communaux ont pris acte du rapport présenté en séance.

### Point 2 - Réalisation d'un audit des flottes de véhicules de la Communes, du CPAS, de l'ASBL Vive le Sport et du Centre culturel

En 2019, le Collège communal a désigné la société SGS pour la réalisation d'un audit des flottes de véhicules de la Commune, du CPAS, de l'ASBL Vive le Sport et du Centre culturel. L'objectif de cet audit est de diminuer l'empreinte environnementale des flottes de véhicules en étudiant notamment les éléments suivants :

- Les types de véhicules à acheter (hybride, électrique, taille, ...)
- L'organisation des services et du travail au sein de ceux-ci (organisation des transports, ...)
- L'analyse des infrastructures et modifications éventuelles à prévoir

Suite à cet audit, le Collège communal a modifié sa politique d'achat de véhicules en acquérant une camionnette électrique et en disposant bientôt d'une camionnette CNG (gaz naturel).

Le Conseil communal a pris acte du rapport final relatif à cet audit.

## Conseil communal

### Point 3 - Zéro déchet - notification 2021

Depuis 2020, la Commune de Wanze est inscrite dans la démarche « zéro déchet ». Afin d'avoir un effet bénéfique, il est important que ce projet se poursuive sur plusieurs années. Les Conseillers ont décidé, sur proposition du Collège communal, de notifier à la Wallonie la volonté de poursuivre l'engagement de la commune dans le « zéro déchet ».

### Point 4 - Démission et remplacement Mme Dochain à l'ASBL Vive le Sport

Mme Thuyen Dochain a fait part de sa démission au sein de l'ASBL Vive le Sport. Le groupe Bleu de Wanze propose M. Thierry David pour la remplacer.

### Point 5 - Subside extraordinaire 2020 à l'ASBL Vive le Sport pour l'achat des diverses machines et matériel d'exploitation

Le Conseil communal a décidé, sur proposition du Collège, d'octroyer une subvention extraordinaire de 51.000€ à l'ASBL Vive le Sport pour l'achat de diverses machines et de matériel d'exploitation. L'objectif est ainsi d'aider l'ASBL à mener à bien ses projets dans le cadre de ses missions.

### Point 6 - Subside ordinaire 2020 à l'ASBL Centre Culturel de Wanze pour son projet « Le Grain d'Art»

Le Conseil a décidé, sur proposition du Collège, d'octroyer une subvention de 1.000€ à l'ASBL Le Centre Culturel pour son projet « Le Grain d'Art ». L'objectif est de permettre à l'ASBL Le Centre Culturel de disposer d'une trésorerie suffisante afin de fonctionner et de mener à bien ses projets dans le cadre de l'objet de sa mission.

### Point 7 - Subside ordinaire 2020 à ASBL "La Maison des Jeunes"

Sur proposition du Collège communal, le Conseil a décidé d'accorder une subvention de 10.000€ à l'ASBL "Maison des Jeunes » afin de lui permettre d'assurer son bon fonctionnement et de l'aider à promouvoir les différentes activités sportives, culturelles et autres activités et projets demandés par les jeunes ou par la population locale.

### Point 8 - Schéma Communal de Développement Commercial (SCDC) - choix du scénario de développement

Suite à la présentation du diagnostic et des propositions de scénarii du Schéma Communal de Développement Commercial (SCDC) au Conseil communal du 21 septembre dernier, le Conseil communal devait se positionner et approuver le scénario de développement pour la Commune de Wanze.

Pour rappel, 3 propositions ont été émises par le bureau d'études en charge du Schéma Communal de Développement Commercial :

1. « Sans régulation » : projets commerciaux analysés au cas par cas, sans ligne directrice particulière.

2. Challenger shopping : maîtrise du développement commercial en positionnant Wanze comme concurrent direct des pôles de la rive droite de la Meuse (Ben-Ahin et Huy).
3. Maîtrise du développement commercial en positionnant Wanze en tant que **spécialiste dans les secteurs des métiers et produits de bouche et des producteurs locaux (+ secteurs de niche)** : réponses aux nouvelles attentes et nouveaux comportements des consommateurs pour plus de qualité et de proximité pour leurs achats alimentaires.

Les Conseillers communaux ont décidé de suivre la proposition du Collège communal et ainsi d'approuver la proposition de scénario n°3. Le bureau d'études qui a réalisé le diagnostic sera chargé de rédiger des fiches-projets dans ce cadre, en collaboration avec l'ADL.

#### **Point 9 - Accueil Temps Libre - Programme de Coordination Locale pour l'Enfance 2020-2025**

L'offre d'accueil est présentée dans un programme CLE (Coordination Locale pour l'Enfance), envisagé comme un programme d'accueil de l'enfance coordonné et concerté entre les parties concernées et appliqué sur un territoire déterminé. La concertation des acteurs locaux permet de structurer l'offre d'accueil, et favorise la mise en commun de moyens et l'établissement de synergies visant une plus grande efficacité.

Un programme CLE comprend deux parties : une partie générale comprenant les informations globales et communes aux différents opérateurs et la partie annexe qui présente les informations propres à chaque opérateur d'accueil.

Le programme CLE a une durée de vie de 5 ans. Sa mise en œuvre est de la responsabilité de la Commune et de la Commission Communale de l'Accueil (CCA), avec le soutien du Coordinateur Accueil Temps Libre.

Le programme de notre commune est agréé depuis le 1<sup>er</sup> août 2015. Il vient donc à échéance en 2020. Pour élaborer le nouveau programme CLE, une analyse des besoins en matière d'accueil temps libre a été réalisée en collaboration avec les professionnels de l'accueil extrascolaire, les parents et leurs enfants.

Les Conseillers communaux ont approuvé, sur proposition du Collège communal, le programme CLE pour les années 2020-2025.

#### **Point 10 - Comité d'accompagnement BioWanze**

Suite à des remaniements au sein du personnel de Biowanze, les représentants de l'usine au sein du comité d'accompagnement sont modifiés.

Le Conseil a donc approuvé la nouvelle composition de ce Comité.

#### **Point 11 - PAEDC 2020 2030 - Adhésion à la Convention des Maires**

Une première convention avait été signée en 2012. Les Conseillers communaux ont décidé de renouveler la signature de la nouvelle convention en lien avec les nouveaux objectifs.

En signant la nouvelle Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie, les Bourgmestres partagent une vision pour 2050 qui se traduit par :

- la décarbonation des territoires, qui contribue à contenir l'élévation de la température de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle, conformément à l'accord international sur le climat conclu lors de la conférence COP 21, à Paris, en décembre 2015 ;
- des territoires plus résilients, prêts à faire face aux conséquences négatives inévitables du changement climatique ;
- un accès universel à des services énergétiques sûrs, durables et abordables pour tous, qui améliore la qualité de vie et renforce la sécurité énergétique ;

En signant la nouvelle Convention des Maires pour le Climat et l'Energie, les Bourgmestres s'engagent, pour réaliser cette vision, à :

- réduire les émissions de CO2 (et éventuellement d'autres gaz à effet de serre) sur le territoire de leur municipalité d'au moins 40 % d'ici à 2030, grâce notamment à une meilleure efficacité énergétique et à un recours accru à des sources d'énergie renouvelables ;
- renforcer leur résilience en s'adaptant aux incidences du changement climatique ;
- partager leur vision, leurs résultats, leur expérience et leur savoir-faire avec leurs homologues des autorités locales et régionales dans l'UE et au-delà, grâce à une coopération directe et à des échanges entre pairs, notamment dans le cadre du Pacte mondial des maires ;

Pour traduire dans les faits ces engagements, les Bourgmestres s'engagent à suivre la feuille de route détaillée et présentée à l'annexe I de la Convention des Maires pour le Climat et l'Energie, qui prévoit l'élaboration d'un plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat et le suivi régulier des progrès obtenus.

Pour coordonner l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du plan d'action, il est nécessaire de mettre en place un comité de pilotage.

**Points 12 et 13 - Décrets voiries - Modification d'une voirie communale - Elargissement de la rue A. Balaine et du Chemin des Messes**

Sur proposition du Collège communal, les Conseillers communaux ont approuvé l'élargissement des rues suivantes :

- Rue Adrien Balaine : L'emprise d'une superficie de 52m<sup>2</sup> sera cédée gratuitement à la Commune.
- Chemin des Messes : L'emprise d'une superficie de 416 m<sup>2</sup> sera cédée gratuitement à la Commune.

**Point 14 - Presbytère de Wanze - Désaffectation d'une partie du jardin de ce bien affecté au culte afin de la vendre aux œuvres catholiques de Statte - rue Delhalle 2 à Wanze**

Les Œuvres catholiques de Statte et de Wanze souhaitent racheter à la commune une partie du jardin du presbytère (281,59 m<sup>2</sup>) de Wanze en vue de rénover la salle des fêtes située à côté de l'Eglise de Wanze.

Ce bien étant toutefois affecté au logement et fonctions d'un ministre d'un culte reconnu, les Conseillers communaux ont décidé de désaffecter la partie de jardin qui sera vendue aux œuvres paroissiales pour un montant de 7.040€.

L'autorité diocésaine a marqué accord sur la désaffectation en date du 4 août 2020.

**Point 15 - Service des Travaux - mise à niveau du sol des locaux administratifs et placement de carrelages - Approbation des conditions et du mode de passation**

Le Conseil communal a approuvé le cahier des charges du marché "Service des Travaux - mise à niveau du sol des locaux administratifs et placement de carrelages". Le montant estimé s'élève à 19.850,66€ TVAC.

**Point 16 - Fourniture et placement de panneaux photovoltaïques pour l'administration de Wanze - Approbation des conditions et du mode de passation**

Le Conseil communal a approuvé le cahier des charges du marché « Fourniture et placement de panneaux photovoltaïques pour l'administration de Wanze ». Le montant estimé s'élève à 49.924,60€ TVAC.

Le gain annuel (pendant 10 ans) est estimé à 7.000€ et permettra de couvrir 25% de la consommation électrique de l'administration.

**Point 17 – Adhésion au marché portant sur l'accord cadre de fournitures de livres et autres ressources du Ministère de la communauté française 2017-2021**

Les Conseillers communaux ont décidé de suivre la proposition du Collège d'adhérer à la centrale d'achat organisée par la Fédération Wallonie Bruxelles pour l'acquisition de livres et autres ressources.

Le recours à ce marché permet de répondre rapidement - à des conditions avantageuses - aux demandes spécifiques propres à chaque bibliothèque.

**Point 18 – CPAS - Tutelle - Règlement relatif à l'octroi d'un salaire horaire minimum aux agents du CPAS**

Les Conseillers communaux ont approuvé la délibération du 23 septembre 2020 par laquelle le Conseil de l'Action Sociale de Wanze adopte un règlement relatif à l'octroi d'un salaire horaire minimum aux agents du CPAS, à dater du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Pour rappel, en date du 29 juin 2020, le Conseil communal avait approuvé, sur proposition du Collège, le règlement relatif à l'octroi d'un salaire horaire minimum pour les agents communaux.

**POINT URGENT - Plan solidaire de redéploiement économique COVID-19 - Règlement prime restaurants, snacks, friteries, traiteurs, cafés et métiers forains wanzois : Approbation**

Suite aux nouvelles mesures prises au niveau fédéral dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, le Collège communal de Wanze a décidé d'accorder une prime unique de 2.000€ aux établissements contraints de fermer.

Sont donc concernés les restaurants, les snacks et les friteries qui doivent fermer leur espace restauration, les cafés mais aussi les métiers forains et les traiteurs qui ont subi la suppression généralisée d'une très grande partie des manifestations, soit une quarantaine d'acteurs économiques exerçant à titre principal sur la Commune de Wanze.

Les autorités communales ont, par ailleurs, décidé de réserver une enveloppe supplémentaire de 30.000€ pour venir en aide aux clubs sportifs. Les activités sportives étant maintenues, les clubs continuent, en effet, à avoir des dépenses, notamment pour l'encadrement des jeunes, alors qu'ils ne bénéficient plus de rentrées financières via les buvettes ou cafétérias.

Le Conseil communal a marqué son approbation sur cette mesure.

Les autorités communales entendent ainsi apporter rapidement un soutien financier à ces secteurs extrêmement touchés par les mesures actuelles.

***Unanimité pour l'ensemble des points***

***Absence de Mmes S. Seinlet et V. Di Notte ainsi que de M. P-Y Colet***